



Association de  
**Banques Privées Suisses**  
Vereinigung  
**Schweizerischer Privatbanken**  
Association of Swiss Private Banks

## **Echange automatique : oui, après une dernière vérification !**

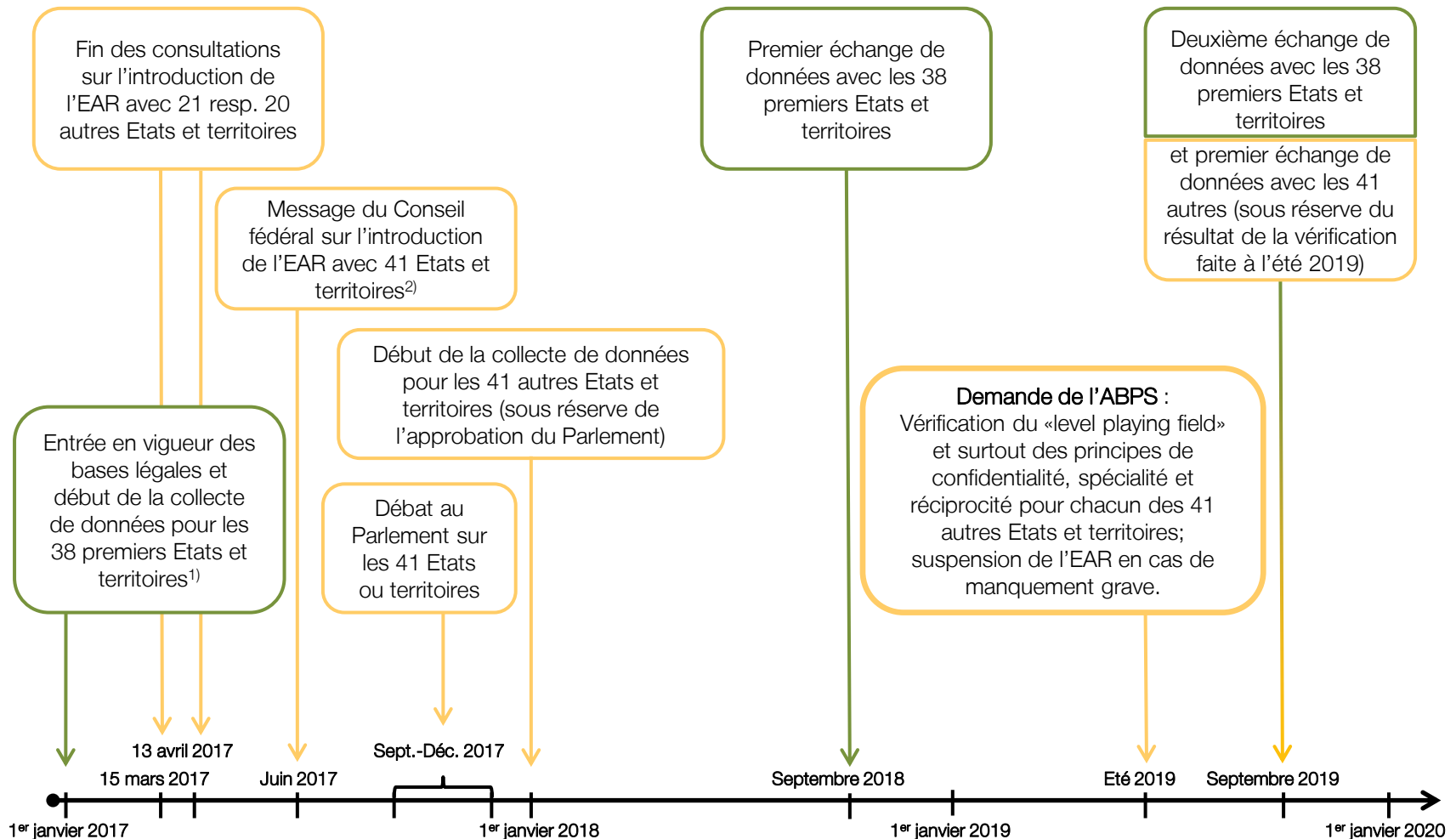
**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les banques collectent des données fiscales pour 38 pays. Le gouvernement propose d'en rajouter 41 autres l'année prochaine. Cela correspond aux engagements de la Suisse. Mais la future autorisation du Parlement ne doit pas dispenser le gouvernement de vérifier à nouveau l'existence d'un « level playing field » et la confidentialité des données avant de les envoyer en septembre 2019.**

La Suisse donne l'impression d'aller plus vite que les autres en annonçant déjà publiquement qu'elle échangera des données avec 79 Etats ou territoires en tout, voire 83 si l'on rajoute Singapour, Hong Kong, Panama et les Bahamas, avec lesquels un accord pourrait être signé en 2017. En réalité, la Suisse est en retard par rapport au calendrier fixé par l'OCDE et le G20. En effet, si les autres Etats tiennent leur engagement, ils échangeront en 2018 déjà avec au moins autant de partenaires que la Suisse en prévoit. Compte tenu du processus parlementaire suisse, la Suisse n'échangera avec certains pays qu'un an plus tard, en 2019 (voir graphique).

L'ABPS ne conteste pas l'activation de l'EAR avec ces 41 pays supplémentaires, mais souhaite que des vérifications soient encore effectuées avant le premier échange vers chacun d'entre eux. En effet, un standard global de lutte contre la soustraction fiscale ne fonctionne que si tous les centres financiers internationaux l'appliquent effectivement. L'ABPS souhaite donc que le gouvernement suisse, avant d'envoyer pour la première fois des données à un pays en septembre 2019, vérifie à nouveau que la Suisse ne fasse pas cavalier seul, et que ses principaux concurrents envoient aussi des renseignements fiscaux au même pays. Dans ce contexte, la pression doit être mise par tous les moyens sur les Etats-Unis, dont la loi FATCA n'est pas du tout aussi réciproque que le standard de l'OCDE.

La question de la confidentialité des données échangées préoccupe aussi l'ABPS, notamment en Amérique latine, en Russie ou en Asie. Ces inquiétudes ne sont pas d'ordre fiscal. Elles concernent l'intégrité physique des clients concernés, en raison des risques de corruption et des jeux politiques dans leur pays. La confidentialité des données mérite donc aussi d'être vérifiée une dernière fois avant l'envoi de données à l'étranger, quitte à repousser le début de l'échange si celle-ci n'est pas garantie. En approuvant les arrêtés fédéraux qui lui sont soumis, le Parlement devrait inviter le gouvernement à procéder à une sérieuse vérification.

# Calendrier de l'EAR en Suisse



<sup>1)</sup> Australie, Canada, Corée du Sud, Gibraltar, Guernesey, Ile de Man, Islande, Japon, Jersey, Norvège et les 28 Etats membres de l'Union européenne

<sup>2)</sup> Afrique du Sud, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Aruba, Barbade, Belize, Bermudes, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Curaçao, Émirats arabes unis, Grenade, Groenland, Îles Caïman, Îles Cook, Îles Féroé, Îles Marshall, Îles Turques-et-Caïques, Îles Vierges britanniques, Inde, Indonésie, Israël, Liechtenstein, Malaisie, Maurice, Mexique, Monaco, Montserrat, Nouvelle-Zélande, Russie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Seychelles, Uruguay